



**Ressource Handicap
Formation**

DOSSIER DE SYNTHÈSE

Notre Politique Accessibilité

dossier généré le : 16/04/2025



Nom de la structure : **La Ferme Linguistique**

Nom du groupe projet accessibilité : **Site principal**

Numéro Siren : **901243832**

Numéro NDA : **28760652776**

Personne ayant généré le dossier : **Valéria VASILEVA**

Code de vérification de l'attestation : **<https://normandie.rhf-accessibilite.fr/espace-personnel/verification-attestation-structure/e89e80624ec731dfdaa7d9aa083ff44a>**



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

Liberté
Égalité
Fraternité



NOTRE AUTO-POSITIONNEMENT

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

1.1 Avez-vous défini une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap au sein de votre organisme ?

Niveau de réalisation : 50 %

Réalisations/actions conduites :

Vous avez intégré dans votre projet d'établissement la dimension handicap et votre engagement à progresser sur votre accessibilité pour tous, en intégrant la conception de vos modules de formation. - Oui, l'engagement formalisé par la signature de la charte d'accessibilité par RHF.

À ce jour, nous ne disposons pas de support de communication en matière d'accueil et de sécurisation des parcours des apprenants en situation de handicap.

Éléments observables :

Charte d'engagement

1.2 Un référent handicap est-il nommé et dispose-t-il des conditions lui permettant d'exercer pleinement sa mission ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous avez désigné un référent handicap : Valéria Vasileva, +33 7 69 85 57 92, info@lafermelinguistique.fr
2. Vous avez défini ses missions (Fiches de mission, fiches de poste enrichies des collaborateurs concernés : référent handicap / coordonnateur des référents handicap) - Oui, il existe une fiche de mission de la référente handicap disponible sur le site, page Accessibilité.
3. Votre référent handicap dispose d'un temps dédié pour réaliser sa mission. - Oui.
4. Vous disposez d'un organigramme précisant la mission du ou des référent(s) handicap / coordonnateur. - À ce jour, il est réalisé.
5. Vous avez identifié les besoins de formation de votre référent handicap et vous vous êtes engagé à y répondre (Plan de développement des compétences du ou des référent(s) handicap / coordonnateur) - À ce jour, le plan de développement des compétences n'est pas formalisé.
6. Votre référent handicap participe aux actions d'animation et de formation proposées sur votre territoire ou nationalement (vous disposez de la liste des actions auxquelles votre référent handicap a participé au cours de l'année) - Oui, via le Réseau des référents handicaps de Normandie.
7. Votre référent handicap propose des actions de sensibilisation du collectif interne à l'approche situationnelle du handicap, l'inclusion en formation et à la conception universelle des apprentissages. (nb de sensibilisation internes proposées par le référent handicap) - À travers les observations mutuelles, lors du débriefing, les discussions autour des cas concrets rencontrés.

Éléments observables :

- Tableau de preuves QUALIOP
- Organigramme
- Fiche de mission de la référente handicap
- Participation au Réseau des référents handicaps
- Participation aux webinaires (agenda, support de présentation, etc)
- Compte-rendus des débriefings

1.3 Avez-vous mis en place une organisation opérationnelle, prenant appui sur votre référent handicap, pour mettre en œuvre votre engagement au progrès dans l'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 60 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous organisez des temps de réflexion sur l'ensemble de vos processus d'accueil et d'accompagnement de tous vos apprenants et vous les faites évoluer pour mieux repérer et aider vos équipes à mieux prendre en compte les apprenants en situation de handicap. - Oui, dans le cadre de la préparation de la certification QUALIOPI.
2. Vous avez mis en place en interne un "groupe projet Accessibilité" piloté par votre référent handicap - Oui, un groupe projet Accessibilité est constitué du référent handicap, du responsable pédagogique et de l'informaticien.
3. L'équipe projet est formée aux notions de handicap situationnel, d'inclusion et de pédagogie inclusive (conception universelle de l'apprentissage). - Pas à ce jour. En attente du calendrier annuel Carif-Oref.
4. Vous disposez d'un calendrier des rencontres de votre "groupe projet Accessibilité". - Équipe de travail réduite. La thématique est abordée au fur et à mesure des besoins sans la planification spécifique.
5. Vous disposez de supports de traçabilité des réunions de le groupe projet Accessibilité et de suivi des réalisations (Qui? Quand ? Quoi ?) - Pas à ce jour.

Éléments observables :

- Tableau de preuves QUALIOPI

La taille de la structure à ce jour n'a pas la nécessité du formalisme particulier. La communication et les adaptations se font en temps réel.

1.4 Collaborez-vous avec un réseau d'acteurs internes et/ou externes pour venir en appui de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. Votre référent handicap actualise en continu sa connaissance des ressources et des acteurs ressources en présence sur le territoire (partenaires de l'emploi, du handicap, OPCO...) - Oui, via le Réseau des référents handicap de Normandie, via la RHF.
2. Il organise des rencontres régulières avec ces acteurs pour bien comprendre leur mission et leur rôle (nombre de rencontres organisées au cours de l'année). - Oui, je participe aux rencontres organisées par les partenaires.
3. Votre référent handicap connaît les différents titres de l'obligation d'emploi et dispose des relais nécessaires pour orienter les personnes. - Non, le référent handicap n'est pas formé à ce sujet.
4. Vous partagez avec ces partenaires vos engagements et les impliquez dans la mise en œuvre et le suivi de votre plan de progrès. - Oui, via l'accompagnement par la RHF.
5. Vous avez mis en place un outil de suivi des contacts, des tarifs, des appuis proposés, des technologies pour faciliter le suivi de l'évolution des coûts, la négociation des prix et valoriser vos investissements dans votre bilan. - Oui, dans la mesure des expériences rencontrées actuellement (RHF).

Éléments observables :

- Inscription au Réseau des référents handicap.
- À ce jour, la participation à deux webinaires.
- Accompagnement de la RHF dans la réalisation du test d'auto-positionnement.
- Carte mentale "Ressources Handicap" contenant le suivi de contacts.

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

2.1 Informez-vous et sensibilisez-vous l'ensemble de vos collaborateurs pour leur permettre d'être acteurs de votre démarche de progrès en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 30 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous organisez en interne des temps d'information et de sensibilisation sur votre politique accessibilité et la démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap (Calendrier et supports & outils d'information et de sensibilisation interne pour l'ensemble de vos collaborateurs, salariés ou sous-traitants). - Oui, lors des débriefings dans le cadre des observations mutuelles.
2. Le référent handicap est identifié par tout le personnel. - Oui, à travers l'infolettre mensuelle à nos collaborateurs.
3. Le référent handicap est alerté en cas de suivenance de nouveaux besoins au cours parcours de formation. (réévaluation des besoins, anticipation des ruptures, réévaluation de la durée et du rythme de la formation) - Pas de cas rencontrés à ce jour.
4. L'engagement dans une démarche de progrès de son accessibilité est systématiquement présenté aux nouveaux collaborateurs. - L'équipe est assez stable. Nous n'avons pas réalisé de nouveau recrutement depuis notre engagement dans la démarche. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de l'équipe.
5. Le personnel (accueil, formateur, personnel administratif...) est sensibilisé à la notion de "situation de handicap" (loi de 2005) et au repérage de ces situations. - Partiellement, nous sommes informés. En attente de la formation formalisée et du calendrier Carif-Oref pour m'inscrire.
6. Les équipes pédagogiques ont connaissance des obligations légales, de proposer des adaptations (durée / rythme / méthodes /supports pédagogiques) pour répondre aux besoins spécifiques de personnes en situation de handicap. - Les équipes sont formées à l'Approche Neurolinguistique qui permet de s'adapter aux besoins individuels. Il importe de leur rappeler les obligations légales sur le sujet.
7. Les équipes RH ont été sensibilisées et intègrent dans leur processus d'évaluation les besoins de montée en compétences sur les notions de handicap, d'inclusion, de conception universelle de l'apprentissage. - L'organisme a une taille très réduite et qu'il n'y a pas d'équipe RH. Les besoins de formation sont formulés directement au responsable ou à l'assistante.
8. Pour les formations que vous proposez, le référent handicap et l'équipe pédagogique disposent de fiches synthétiques présentant les possibles et les attendus en matière d'individualisation et de sécurisation des parcours pour tous les apprenants. - À l'issue de l'entretien diagnostique, les préconisations sont faites et transmises aux formateurs.
9. Les collaborateurs participent aux temps de sensibilisation et de formation proposés en région. (par l'Agefiph, la Ressource Handicap Formation ou autres acteurs) - Pas à ce jour.
10. Vous organisez des temps d'échanges et de partage de pratiques en interne, en associant des ressources/partenaires externes. - Pas à ce jour.
11. Vous disposez d'un espace interne (physique et/ou dématérialisé) faisant ressources sur le sujet du Handicap en formation. - Pas à ce jour.
12. Vous organisez des temps de partage et de suivi de votre engagement au progrès (temps d'analyse de pratique, d'échanges et de partage autour de situations rencontrées) - Pas à ce jour.

Éléments observables :

- Compte-rendus des débriefings dans le cadre des observations mutuelles.
- Attestations de formation des équipes à l'ANL.
- Compte-rendu du diagnostic.

3 - Dynamique de progrès continu

3.1 Organisez-vous le suivi quantitatif et qualitatif de vos pratiques d'accueil et d'inclusion en associant la communauté des apprenants et l'ensemble de vos partenaires ?

Niveau de réalisation : 40 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous organisez un suivi de votre démarche de progrès de votre accessibilité (Tableau de bord du suivi annuel du plan d'actions de la démarche d'accessibilité) - L'auto-positionnement a été réalisé. Il sera décliné en un plan progrès que nous pourrions suivre annuellement.
2. Vous organisez le suivi des accompagnements/adaptations mis en place (Capitalisation des pratiques d'aménagement mises en œuvre : pédagogiques, techniques...) - Les débriefings sont organisés qui donnent lieu à compte-rendus et peuvent être diffusés à l'ensemble de l'équipe via le corpus pédagogique.
3. Vous mesurez la progression du nombre des adaptations qui ont concerné l'ensemble du collectif d'apprenants (évolution des supports et méthodes pédagogiques pour tous, question évaluative modifiée pour tous, organisation de l'espace de travail pour tous...) - Oui, via les observations mutuelles les enseignants sous-traitants et les formateurs.
4. Vous organisez un bilan quantitatif et qualitatif annuel des entrées/sorties des apprenants en situation de handicap en formation, des accueils individualisés et des accompagnements/adaptations réalisés. - Pas à ce jour, puisque nous sommes qu'au tout début du processus.
5. Vous organisez le suivi de la satisfaction des apprenants sur la mise en œuvre de la politique handicap et de la démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap. - Les enquêtes sont réalisées, mais elles ne portent pas sur la politique d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap.
6. Vous organisez le suivi et la mesure de la satisfaction de vos partenaires concernant l'accueil des apprenants en situation de handicap et l'adaptation des parcours de formation. - Pas à ce jour.
7. Vous organisez un partage des informations recueillies avec les apprenants, vos partenaires, vos collaborateurs. - Pas à ce jour, nous n'avons pas rencontré de cas concrets.
8. Vous valorisez le bilan qualitatif et les indicateurs de satisfaction sur votre site Internet ou vos moyens de communication. - Pas à ce jour. Cependant, en espace dédié sur notre site internet, les apprenants peuvent témoigner de leur satisfaction globale.

Éléments observables :

- Témoignages sur la page d'accueil <https://lafermelinguistique.fr/> et la page dédiée <https://lafermelinguistique.fr/temoignages>
- Corpus pédagogique https://lafermelinguistique.fr/temp/bilan_complet.pdf
- Bilans annuels lors des réunions, supports de présentation (à ce jour, il n'y a pas eu de points spécifiques handicap)

3.2 Organisez-vous une veille sur vos obligations réglementaires concernant le handicap et l'accessibilité ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous disposez d'une procédure de veille sur vos obligations réglementaires et leurs évolutions (procédures d'examen, impacts des réformes de la formation professionnelle et de l'alternance pour les personnes en situation de handicap, évolution des procédures d'octroi de la reconnaissance du handicap, obligations en terme d'accessibilité et de compensation du handicap...) - Veille via le Réseau des référents handicap et la RHF. Veille active sur les neurosciences qui sont à la base de nos pratiques pédagogiques.
2. Vous vous assurez de la diffusion de la veille des obligations auprès des collaborateurs de votre organisme. - La diffusion de la veille aux collaborateurs, mais à ce jour, le handicap n'a pas été abordé.
3. Vous organisez son exploitation pour ajuster vos procédures internes, développer l'accessibilité de votre organisme... (évolution des procédures d'accueil, d'évaluation... fiches outils inscriptions à des newsletters...) - Pas à ce jour.
4. Vous suivez la bonne compréhension par les équipes concernées des nouveaux attendus (organisation de temps d'échanges, retours de pratiques...) - Les retours de pratiques sont organisés régulièrement.

Éléments observables :

- Schéma Ressources Handicap <https://coggle.it/diagram/Z0BR0dQidRsMLwmq/t/ressources-handicap>
- Corpus pédagogique avec les retours de pratiques

4 - Accessibilité du bâti

4.1 Etes-vous en mesure d'attester du respect des règles de sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble des locaux dans lesquels se déroulent vos actions de formation ?

Niveau de réalisation : 10 %

Réalisations/actions conduites :

80% des stagiaires se forment via la plateforme dématérialisée. Nous n'organisons que quelques séances en présentiel pour les effectifs locaux.

1. Vous mettez à disposition le "Registre public Accessibilité" de votre organisme actualisé, intégrant le cas échéant les dispositions annexes : hébergement, restauration, sanitaires, salle de repos... - Pas à ce jour.
2. Vous connaissez la réglementation s'appliquant à votre type d'Établissement Recevant du Public. - Pas à ce jour.
3. Vous disposez des documents relatifs à l'attestation d'accessibilité de vos ascenseurs, élévateurs, espaces accueillant du public ... - Non soumis.
4. Vous disposez d'un plan d'évacuation, d'une procédure d'évacuation impliquant la prise en charge et la mise en sécurité des personnes en situation de handicap (Espace d'Attente Sécurisé, Ascenseur secouru, formation des guides files et serres files...) - En cours de réalisation.
5. Vous disposez du consentement des personnes en situation de handicap pour signaler leur présence dans les locaux et organiser une prise en charge ciblée avec les services de secours. - Pas de cas à ce jour.
6. Vous mettez à disposition le "Registre de sécurité" de votre organisme actualisé, intégrant les procédures de mise en sécurité et d'évacuation des personnes en situation de handicap. - Pas à ce jour.
7. Vous organisez une veille pour assurer le maintien de votre niveau d'accessibilité et de sécurité. (cf. question 7) - Pas à ce jour.
8. Si les actions de formations ne se déroulent pas dans vos locaux, vous vous assurez systématiquement que le lieu proposé respecte les exigences d'accessibilité et de sécurité des apprenants en situation de handicap. (le contrat qui vous lie avec le loueur précise l'accessibilité des lieux à toutes formes de handicap) - Non concerné.
9. Si vos locaux ne sont pas accessibles vous disposez d'un plan d'aménagement incluant régulièrement des travaux de mise en accessibilité. - Dans les cas extrêmes, la solution retenue sera de passer en distantiel.
10. Vous organisez une vérification régulière des installations liées à la compensation du handicap (boucle magnétique de guichet, en salle de cours, alarme lumineuse...) et à l'évacuation des personnes en situations de handicap (chaise d'évacuation, extracteur de fumée...) - Pas d'installation spécifique à ce jour.

Éléments observables :

Aucun élément observable à ce jour, la très grande majorité de nos formations étant dispensées en ligne.

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

5.1 Avez-vous organisé l'accessibilité aux informations et contenus pédagogiques ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous disposez d'un site Internet et d'un outil Internet accessible pour faciliter la prise d'information et le positionnement en ligne. - Oui, avec la possibilité du passage en mode sombre.
2. Vous veillez à ce que l'ensemble des apprenants accèdent à toutes les informations utiles concernant la formation, son organisation, ses modalités pédagogiques, les possibles en termes d'adaptation... - Oui, sur la vitrine et aussi dans l'espace personnel de chaque apprenant. Enrichir avec une page dédiée aux personnes en situation de handicap.
3. Vous disposez d'outils de communication permettant d'échanger avec tous les types d'apprenants. (boucle magnétique, site Internet et outils pédagogiques en ligne accessibles...) - Oui, le site Internet et outils pédagogiques en ligne sont accessibles et adaptables.
4. Vous veillez à organiser la modularisation et l'individualisation de vos prestations de formation (Cf. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail) pour permettre aux équipes pédagogiques de proposer :
Une multi modalité dans les parcours de formation des apprenants.
Une digitalisation/numérisation des supports pédagogiques pour favoriser leur adaptation et leur transmission en amont des modules de formation.
Une personnalisation du rythme des apprentissages et de la durée de la formation.
Une utilisation d'une pluralité de méthodes pédagogiques interactives pour limiter la fatigabilité et en rendant les apprenants acteurs de leur formation.
Des supports pédagogiques respectant les règles FALC, sous-titrés et avec la langue des signes (supports de présentation, vidéos, classe virtuelle...)
Des rythmes pédagogiques adaptés (absences pour soins, étalement de scolarité, décalage des examens...). - C'est la base de la pédagogie mise en œuvre.

Éléments observables :

- Le site internet
- La plateforme de la formation à distance
- Les rapports pédagogiques attestant l'individualisation

5.2 Avez-vous recensé le matériel disponible susceptible de réduire les situations de handicap ? (matériel, mobilier, outils, logiciels...)

Niveau de réalisation : 50 %

Réalisations/actions conduites :

La majorité des formations se réalise à distance.

1. Vous disposez d'une liste des matériels disponibles dans votre organisme, susceptibles de réduire les situations de handicap (mobilier de bureau, lampe, loupe, repose pied, télé-agrandisseur, casque anti-bruit, boucle magnétique portative (valise), stylo amplificateur de son, enceinte connectable aux prothèse Bluetooth, logiciels basse vision...) - Pas de demandes à ce jour.
2. Si vous disposez d'un service achat : vous organisez la remontée des besoins d'investissement en matériels utiles à l'accueil de la diversité. - Pas de demandes à ce jour.
3. Vous organisez des temps de réflexion associant vos collaborateurs et des partenaires externes pour penser ensemble l'amélioration de vos conditions matérielles d'accueil des apprenants en situation de handicap. - Échanges réguliers avec les collaborateurs et nos partenaires externes. Possibilité de solliciter la RHF en cas de besoin identifié.

Éléments observables :

- Pas d'éléments observables à ce jour, puisque nous n'avons pas reçu de demande à ce sens. En cas de besoin, nous pourrions faire appel à la RHF pour les préconisations d'aménagement.

5.3 Avez-vous organisé l'accessibilité aux tests d'entrée/positionnement, aux évaluations et le cas échéant, aux examens ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous signalez dans votre communication, site Internet, supports... la possibilité de bénéficier d'une adaptation des tests de positionnement ou d'entrée. - Oui, mais l'entretien diagnostique adapté pourrait être formalisé.
2. Vous organisez un accueil individualisé pour assister la personne en situation de handicap dans le remplissage de son positionnement si vos outils ne sont pas accessibles. - Oui, l'individualisation est la pierre angulaire de notre pratique pédagogique.
3. Vous prévoyez en amont l'étude des sujets d'évaluation pour garantir leur accessibilité, inclure le référent handicap pour évaluer par exemple les termes confusants, abstraits qui perturbent la compréhension des personnes porteuses d'un trouble cognitif. - Oui, l'individualisation est la pierre angulaire de notre pratique pédagogique.

Si vous organisez des formations menant à une ou des certification(s) professionnelle(s), vous veillez à ce que les équipes :

identifient les règles d'aménagement possibles à toutes les épreuves certifiantes ou diplômantes aient connaissance des règles d'aménagement des épreuves de validation (règles différentes selon les ministères) sachent quand et comment solliciter un aménagement des épreuves d'examen (savoir distinguer les différents documents à remplir) mise à disposition des circulaires et procédures de demandes d'aides et d'aménagements... disposent de moyens (logiciels, document en ligne) accessibles à toutes formes de handicap - Non concerné.

Éléments observables :

- Procédure de l'entretien diagnostique : https://docs.google.com/document/d/1MWSJ5R6rUBqb1jrz_vN-HxrwIXyNmvjXsgQuZUsmgS0/edit?usp=sharing
- Compte-rendus disponibles des entretiens menés

6 - Communication externe

6.1 Communiquez-vous auprès du public sur votre politique d'accessibilité et votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 20 %

Réalisations/actions conduites :

Pour les premiers points, pas à ce jour. Puisque nous sommes qu'au tout début du parcours, ces informations seront mises en ligne prochainement.

5. Le guide de l'apprenant pour la prise en main de la plateforme est à disposition.

Eléments observables :

- Le guide de l'apprenant pour la prise en main de la plateforme

6.2 Informez-vous l'ensemble de vos partenaires (SPE, employeurs, région, OPCO...) sur les modalités et contenus de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenant en situation de handicap ?

Niveau de réalisation :

50 %

Réalisations/actions conduites :

À ce jour, nous n'avons pas de relations avec la région, les OPCO, France Travail et les employeurs. Le cas échéant, nous communiquerons sur le sujet.

1. Vous disposez d'une liste actualisée de contacts partenaires de votre politique d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap. - Oui, voir Ressources Handicap.
3. Vous organisez des temps d'échanges avec vos partenaires afin de les tenir informés des dispositions et progrès réalisés concernant l'accueil et l'accompagnement des apprenants handicapés (suivi des temps d'échanges et comptes rendus) - Oui, les échanges via le Réseau des référents handicap.

Eléments observables :

- Carte mentale Ressources Handicap.
- Temps d'échanges organisés par le Réseau des référents handicap.

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap

7.1 Avez-vous mis en place un process de repérage des situations de handicap dès l'accueil et tout au long du parcours de l'apprenant ?

Niveau de réalisation :

60 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous avez organisé dans le cadre de vos procédures d'accueil et de suivi des publics, le repérage des apprenants bénéficiaires de l'obligation d'emploi. (dès le 1er accueil et tout au long du parcours de formation) - Oui.
2. Vous avez travaillé avec les équipes à un support d'entretien permettant un 1er recueil d'informations utiles et à l'analyse des besoins singuliers de l'apprenant. - Oui.
3. Vous avez organisé les liens et la transmission sécurisées (cryptage) des informations entre les équipes pédagogiques et le référent handicap de votre organisme. - Oui, de façon générale, le site est sécurisé et les données qui y sont stockées sont cryptées.
4. Un entretien individuel avec le référent handicap est proposé, s'il est identifié, un risque de situation de handicap en formation. - Oui.
5. Vous disposez d'une procédure permettant de sécuriser les données confidentielles recueillies lors de cet entretien et du suivi de l'apprenant. - Non concerné à ce stade.
6. Vous disposez d'une procédure de récupération du consentement de la personne en situation de handicap pour transmettre les informations qui la concerne aux équipes internes. - Non, pas à ce jour.
7. Des points réguliers sont organisés entre le référent handicap, les équipes d'accueil et les équipes pédagogiques pour suivre les besoins de l'apprenant et réévaluer la compensation. - Non concerné à ce stade.
8. Votre référent handicap a sensibilisé l'ensemble de l'équipe sur la reconnaissance administrative du handicap. (les différents statuts, les procédures, le rôle de la MDPH...) - Non concerné à ce stade.
9. Votre référent handicap a sensibilisé l'ensemble de l'équipe au respect de la confidentialité des données de santé et/ ou personnelles se rapportant à l'apprenant. - Non concerné à ce stade.
10. Votre établissement dispose d'un moyen informatique qui respecte la réglementation du RGPD pour stocker, archiver les données confidentielles. - Oui, cela fait partie de la plateforme numérique de gestion pédagogique et administrative.
11. Votre établissement dispose d'une procédure permettant aux apprenants en situation de handicap de consulter, modifier et demander la destruction des données confidentielles les concernant. - Oui.

Eléments observables :

- Questionnaire Analyse des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap avant l'inscription en formation - <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeSbd5FcWGXTp1G-FekE2p7FafZTidDqJ8MnPkgNB26AvSVdg/viewform>
- Droit à l'effacement des données personnelles (indiqué dans les Conditions Générales de Vente).

8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

8.1 Recherchez-vous systématiquement les parties prenantes (internes/externes) à associer pour construire le parcours de formation personnalisé et adapté de l'apprenant, en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vos équipes ont connaissance et savent appréhender les "situations de handicap" (l'importance du rôle joué par le cadre, l'environnement proposé). - Le référent handicap a connaissance et sait appréhender les situations de handicap.
2. Vous avez construit une démarche de questionnement permettant d'identifier les parties prenantes utiles à la sécurisation du parcours (grille de questionnement...) : ressources en proximité de la personne (entourage familial et/ou intervenants auprès de la personne pour déterminer les "habitudes de vie », les situations de gênes, d'inconfort, mais aussi les situations facilitantes..), référent de parcours, structure d'accompagnement médico-sociale, spécialiste du handicap (orthophoniste, prestataire d'appui spécialisé...), employeur/tuteur... - Oui, c'est la base même de la construction du parcours de toute formation.
3. Vous disposez d'une liste des acteurs et partenaires du handicap mobilisables - le référent handicap les a rencontrés. Il connaît leurs missions, leur cadre d'intervention. (liste + missions + cadre d'intervention) - Oui.
4. Vous actualisez régulièrement cette liste et vous la partagez en équipe. - Oui.
5. Vous proposez des rencontres entre vos équipes pédagogiques et ces partenaires. (suivi des rencontres, participants, sujets abordés...) - Pas à ce jour.
6. Pour les apprentis, votre référent handicap a connaissance des dispositions particulières et sait mobiliser la majoration financée par l'OPCO. - Non concerné.

Éléments observables :

- Ressources handicap avec la liste des acteurs et partenaires : <https://coggle.it/diagram/Z0BR0dQidRsMLwmq/t/ressources-handicap>
- Questionnaire d'accueil : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeSbd5FcWGXTp1G-FekE2p7FafZTidDqJ8MnPkgNB26AvSVdg/viewform>

8.2 Organisez-vous des temps de rencontre afin de définir de manière concertée les besoins d'adaptation en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Votre référent handicap propose des temps d'échanges en commun pour évaluer les besoins de l'apprenant, en associant l'ensemble des parties prenantes. (dont la personne et le cas échéant son entourage) - Oui, l'entretien diagnostique est obligatoire au début du parcours de formation.
2. Vous recueillez systématiquement l'accord de la personne et lui présentez les étapes de la démarche d'adaptation de son parcours de formation. - Oui, à l'issue de l'entretien, le parcours proposé est individualisé. Nous recueillons l'accord systématiquement par le biais de l'acceptation des conditions générales de vente.
3. Vous vous appuyez sur une méthodologie d'analyse concertée des risques de limitation de participation et d'activité pour l'apprenant. (support méthodologique) - Oui, la démarche pédagogique mise en place permet d'ajuster le parcours de chaque apprenant en tenant compte de ces particularités.
4. Vous utilisez la grille d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap, proposée par l'Agefiph. - Non concerné.
5. Vous étudiez systématiquement les contraintes de l'environnement et les exigences de la formation et analysez collectivement les possibilités d'assouplir ces contraintes avant de chercher à "équiper" l'apprenant (grille d'analyse, fiches appuis, analyse des aménagements réalisés...). - Oui, la démarche pédagogique mise en place permet d'ajuster le parcours de chaque apprenant en tenant compte de ces particularités.
6. Vous faites le lien entre contraintes et exigences de formation pour envisager des mesures correctives, travaux d'accessibilité, achat de matériel de compensation ou aménagements pédagogiques. - Oui, la démarche pédagogique mise en place permet de faire des aménagements pédagogiques nécessaires pour chaque apprenant en tenant compte de ces particularités.
7. Vous cherchez systématiquement à associer à ces temps d'évaluation partagés le tuteur ou l'employeur (période de stage ou alternance) - Non concerné.
8. Vous avez organisé les liens avec votre service comptable pour définir les coûts marginaux des adaptations proposées, solliciter des aides. - Non concerné.
9. Vous organisez une veille et des échanges sur la nature des adaptations proposées. - Oui, par le biais des évaluations d'étape et des temps d'échanges opportuns avec les apprenants.
10. Vous tenez une comptabilité des aménagements réalisés, des majorations ou aides obtenues pour mesurer le "Retour sur Investissement" de votre politique d'accessibilité. - Non concerné.

Eléments observables :

- La procédure des entretiens diagnostiques.
- La démarche pédagogique utilisée : l'Approche Neurolinguistique (ANL) d'enseignement des langues.
- Puisque la majorité des formations se déroule en distanciel, les apprenants évoluent dans leur milieu habituel, ce qui ne nécessite pas d'aménagements particuliers de notre part.

9 - Mise en place & suivi des adaptations

9.1 Mettez-vous en place les adaptations utiles à toutes les étapes de la formation (tests de sélection, positionnement, déroulement de la formation, période en entreprise, évaluation) ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Vous disposez d'un document de suivi des adaptations. - Tout le parcours d'apprentissage est suivi sur la plateforme et donne lieu à des compte-rendus systématiques à l'issue de chaque séance par le biais des rapports pédagogiques.

Votre référent handicap s'appuie sur des outils. - À ce jour, nous n'avons pas rencontré les situations nécessitant un financement de moyens de compensation.

Eléments observables :

- La plateforme de gestion pédagogique et administrative sur le site lafermelinguistique.fr

9.2 Organisez-vous le suivi du parcours de l'apprenant et des adaptations réalisées en associant l'ensemble des partenaires (internes/externes) du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

De manière générale, oui, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Éléments observables :

- La plateforme de gestion pédagogique et administrative sur le site lafermelinguistique.fr

10 - Bilan du parcours

10.1 A l'issue de la formation, réalisez-vous un bilan individualisé du parcours de formation et des adaptations mises en place avec l'apprenant et les acteurs clés du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous disposez de procédures internes et d'outils. - Oui, de manière systématique, le bilan du parcours est partagé, y compris des adaptations réalisées. En outre, à travers les observations mutuelles et échanges pédagogiques, nous capitalisons les bonnes pratiques dans le Corpus Pédagogique.
2. Vous remettez à l'apprenant le bilan des aménagements qui ont facilité la réalisation de son parcours. - Oui, le parcours est co-construit et nous échangeons sur la pertinence du parcours proposé.
3. Vous pouvez attester de capitalisation d'expériences au cours de l'année, qui vous ont permis d'améliorer vos procédures d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap. - À ce jour, nous avons rencontré peu de cas des PSH, mais qui nous ont permis de capitaliser nos expériences.

Éléments observables :

- Le dispositif d'observations mutuelles et d'échanges pédagogiques.
- Le Corpus Pédagogique.
- Les témoignages accessibles depuis le site.

10.2 En cas d'abandon de la formation, les causes de la rupture sont-elles analysées ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

1. Vous analysez les motifs de rupture en associant l'ensemble des parties prenantes. - De manière générale, toute rupture fait objet d'une analyse.
2. Vous mettez en exergue ce taux de rupture par rapport à l'ensemble de vos apprenants. - Pas à ce jour, puisque nous n'avons pas rencontré de cas de rupture en lien avec le handicap.
3. Le cas échéant, vous mettez en place des mesures correctives visant à réduire l'écart entre ces 2 taux. - De ce fait, non concerné.

Éléments observables :

- Relance des apprenants, Prévention d'abandon :
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/17ju7u36omx4bpbBOarRHbVhH7lNqGrFey787frW4j64/edit?usp=sharing>

11 - Suivi post-formation

11.1 Identifiez-vous les données relatives aux apprenants en situation de handicap dans tous vos indicateurs de performance et de résultats ?

Niveau de réalisation : 70 %

Réalisations/actions conduites :

Nous ne proposons pas de formations certifiantes. C'est pourquoi nous ne sommes pas tenus de réaliser le suivi post-formation.

Éléments observables :

À ce jour, pas d'éléments observables.

NOTRE PLAN DE PROGRÈS

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

<u>Objectif de progrès :</u>	Informer et sensibiliser nos collaborateurs en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap
<u>Actions à conduire pour progresser :</u>	- Communiquer via l'infolettre mensuelle sur la présence et disponibilité de la référente Handicap - Donner accès aux Ressources Handicap construites par la référente Handicap - Échanger au sujet de l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation handicap lors de la réunion du mi-juin
<u>Temporalité de réalisation :</u>	Au cours de l'année
<u>Indicateur de réalisation :</u>	- Rédiger une infolettre mensuelle en y incluant les informatives relatives à la référente Handicap - Mettre en forme les ressources Handicap à destination des collaborateurs - Organiser la réunion pédagogique et y aborder le sujet de l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation handicap

6 - Communication externe

<u>Objectif de progrès :</u>	Création de la page Accessibilité sur le site
<u>Actions à conduire pour progresser :</u>	- Sélection des contenus à mettre sur la page Accesibilité - Programmation de la page dédiée par l'informaticien - Mise en ligne de la page Accesibilité accessible depuis le bouton du coin droit supérieur
<u>Temporalité de réalisation :</u>	Au cours de l'année
<u>Indicateur de réalisation :</u>	- Présence des contenus sélectionnés dans le dossier dédié - Mise en ligne et visibilité de la page sur le site

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT